

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

### NUMERO SPECIAL

Matahiti 170 N° 64 - Numera Taac	<b>TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI</b>	Mahana 16 no Tiurai 2021
-------------------------------------	---	-----------------------------

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 42 52 61

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

##### ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

Pages

##### Présidence

Arrêté n° 493 PR du 13 juillet 2021 portant modification des arrêtés relatifs aux attributions des ministres.....	4576
---	------



# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

#### PRESIDENCE

#### ARRETE n° 493 PR du 13 juillet 2021 portant modification des arrêtés relatifs aux attributions des ministres

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 717 PR du 17 septembre 2020 modifié relatif aux attributions du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée et de la coordination de l'action gouvernementale ;

Vu l'arrêté n° 660 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du ministre de l'éducation, de la modernisation de l'administration, en charge du numérique,

Arrête :

Article 1er. — Le quatrième tiret de l'article 2 ainsi que le paragraphe H de l'article 3 de l'arrêté n° 660 PR du 23 mai 2018 sont abrogés.

Art. 2. — L'arrêté n° 717 PR du 17 septembre 2020 est modifié ainsi qu'il suit :

- 1° Après le neuvième tiret de l'article 2, il est ajouté un alinéa rédigé ainsi qu'il suit :  
“- le service de l'informatique” ;
- 2° A l'article 3, il est ajouté un paragraphe I ainsi rédigé :  
“I - Au titre de l'informatique et des libertés :  
- mise en œuvre des obligations incombant au responsable des traitements, en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, pour les traitements de données à caractère personnel déployés dans les services administratifs, la vice-présidence et les ministères de la Polynésie française, à l'exclusion des traitements relevant du système d'information de la présidence de la Polynésie française”.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 juillet 2021.  
Edouard FRITCH.